

COMMISSION  
des  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 11 février 1971  
cs

Groupe du Porte-Parole

**LIBRARY**

NOTE BIO No. (71) 25 aux Bureaux Nationaux (par exprès)  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Objet: Procédures écrites approuvées pendant la période du 4 au 10 février 1971

- 8.2.71 Quatre projets de propositions de règlements du Conseil portant ouverture, répartition et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits prévus dans l'accord entre la CEE et Malte

En septembre 1970, la Commission avait déjà transmis ces propositions au Conseil qui, toutefois, n'a pas encore statué à leur sujet. Les volumes contingentaires et leur répartition entre les Etats membres avaient été alors proposés dans l'hypothèse que l'accord entre la CEE et Malte entrerait en vigueur le 1.1.1971 (voir notre Note BIO No. (70) 71 du 11.9.70). Cette date n'ayant pu être maintenue, l'entrée en vigueur de l'accord est actuellement prévue pour le 1.4.1971. De ce fait, compte tenu des dispositions de l'art. 5 de l'annexe I de l'accord, il est apparu nécessaire de réduire les volumes contingentaires au prorata temporis:

No. du TDC	Volume initialement prévu	Volume réduit (pour la période du 1.4.71 au 31.12.71)
55.05	750 t	564 t
56.04	600 t	450 t
60.05	100 t	75 t
61.01	300 t	225 t

Les droits contingentaires s'élèvent à 30 % des droits du TDC. Comme d'habitude, les volumes contingentaires seront divisés en une première tranche à répartir en quotes-parts entre les Etats membres et une deuxième tranche constituant la réserve communautaire. (Doc. COM (71) 142)

- 9.2.71 1) Participation de la Commission à l'organisation d'un symposium international sur la radioprotection de l'homme et de son environnement

La Direction Protection Sanitaire se propose d'organiser du 7 au 10 septembre 1971 à Rome, en collaboration avec le Comitato Nazionale per l'Energia Nucleare, un Symposium international sur le thème: "La Radioécologie appliquée à la Protection de l'Homme et de son Environnement". Le but est d'examiner comment les études et les données récentes de la radioécologie sont utilisables pour les besoins de la protection de l'homme et de son environnement. En outre, on étudiera de quelle manière les méthodes de la radioécologie peuvent être appliquées à la lutte contre des nuisances non radioactives. (Doc. SEC (71) 434)

- 9.2.71 2) Projet de lettre de la Commission au Président du Comité permanent  
(suite) de l'emploi lui communiquant les sujets que la Commission souhaiterait voir figurer à l'ordre du jour des prochaines réunions du Comité

Le Comité permanent de l'emploi a été créé par la décision du Conseil du 14.12.70. L'art. 2 § 6 de cette décision prévoit que les sujets à discuter par le Comité peuvent être proposés par le Conseil - ou, selon le cas, par chacun des représentants des gouvernements des Etats membres -, par la Commission ou par les organisations des partenaires sociaux participant aux travaux du Comité. Conformément à ces dispositions, la Commission précise donc dans la lettre en question les sujets qui lui paraissent être les plus importants:

- les statistiques communautaires concernant la population et l'emploi
- le développement de la recherche dans le domaine de la prévision d'emploi
- l'adaptation des techniques de placement aux exigences résultant du progrès technique et des changements continus sur le plan économique et social en vue d'assurer un haut degré d'emploi; utilisation des services de l'informatique
- la réalisation de la promotion féminine dans la Communauté en ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail.

La Commission exprime le souhait de connaître au plus tôt le programme de travail des prochaines réunions du Comité (la première réunion étant prévue pour le mois de mars 1971), pour être en mesure de préparer une documentation adéquate pouvant servir de base aux discussions. (Doc. SEC (71) 432)

vdP

Procédures écrites "Agriculture".

- 5.2.1971 Communication de la Commission au Conseil relative au régime préférentiel applicable aux vins originaires de Turquie.

La Commission a envoyé au Conseil une communication dans laquelle elle propose d'accorder à la Turquie une réduction de 60% du Tarif Douanier Commun pour tous les vins d'origine turque. Cette concession serait subordonnée à l'engagement par la Turquie de respecter le prix de référence communautaire. A noter que la Turquie bénéficie déjà d'une préférence de 50% du TDC. Cependant cette concession était limitée à 6.000 hl de vins de qualité. SEC (71) 408

- 8.2.1971 Règlement de la Commission relatif à la fourniture de lait écrémé en poudre destiné à certains pays tiers à titre d'aide communautaire au Programme Alimentaire Mondial.

Dans le cadre d'un règlement du Conseil du 16.9.1969 qui prévoyait la fourniture d'une aide alimentaire de 120.000 tonnes de lait écrémé en poudre par l'intermédiaire du Programme Alimentaire Mondial, la Commission vient de décider que 2.166 t de lait écrémé en poudre seront répartis parmi les destinations suivantes: Ceylan (50 t), Jordanie (130 t), Nigéria (970 t), Philippines (12 t), République Centrafricaine (4 t), Soudan (948 t) et Yémen (52 t). COM (71) 143

- 8.2.1971 Règlement de la Commission relatif à la fourniture de lait écrémé en poudre destiné à la Colombie à titre d'aide communautaire au Programme Alimentaire Mondial.

Dans le cadre du même règlement du Conseil susmentionné la Commission a aussi décidé de faire envoyer 2.700 tonnes de lait écrémé en poudre à la Colombie. COM (71) 143

- 9.2.1971 Communication de la Commission au Conseil relative à l'affectation de 300 tonnes, par l'intermédiaire du Comité International de la Croix Rouge, de lait écrémé en poudre en faveur du Soudan.

Dans cette communication la Commission propose au Conseil d'agréer la livraison par l'intermédiaire du Comité International de la Croix Rouge, de 300 t de lait écrémé en poudre au Soudan. Cette livraison s'inscrirait dans le cadre de l'accord du 25.3.1970 entre la Communauté et la Croix Rouge relatif à la fourniture de 3.000 t de lait écrémé en poudre aux populations sinistrées.

SEC (71) 506

Amitiés,  
pour le Porte-Parole absent  
P. Collowald. ←